



Chers adhérents,

En cultivant la proximité, nous nous engageons chaque jour à vos côtés pour vous accompagner au mieux dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

Nous pouvons ainsi vous soutenir dans l'évaluation des risques propres à votre entreprise. Notre intervention consiste à veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de vos salariés, et à vous aider à mettre en oeuvre des solutions quand l'un d'entre eux rencontre un problème de santé.

En faisant appel au GMSI 84, vous pourrez bénéficier d'informations et d'expertises pour la bonne santé au travail de votre entreprise. Notre intervention de conseil vous assure au surplus d'être en conformité avec les exigences du Code du Travail en la matière.

Notre lettre d'information a pour ambition d'illustrer chacun de ces services par la présentation d'actions concrètes réalisées au quotidien dans les entreprises de terrain qui vous entourent, et la plus-value que notre accompagnement peut vous amener, quel que soit votre secteur d'activité et la taille de votre entreprise.

Notre volonté est d'être pour vous un partenaire privilégié en matière de prévention des risques professionnels : vous ne devez donc plus hésiter à nous solliciter pour bénéficier de services qui sont inclus dans votre cotisation.

Vous pouvez également consulter notre site internet pour découvrir en détails l'ensemble de nos services :

www.gmsi84.fr

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été ! Rendez-vous en octobre pour notre prochain numéro.

Michel Péré, Directeur

Pour un Document Unique d'Évaluation des Risques réussi... ...une recette originale 4★

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et protéger la santé des salariés (Art. L.4121-1 du Code du travail). Cette démarche est formalisée dans un document appelé **Document Unique d'Evaluation des Risques**, créé par décret du 05/11/2001.

But de la démarche : faire un état des lieux de tous les risques auxquels sont exposés les salariés et évaluer l'importance de chacun.

Finalité : mettre en oeuvre les actions de prévention nécessaires pour supprimer tous les risques constatés (ou à défaut réduire les risques) en priorisant les interventions sur les risques évalués comme étant les plus critiques.

C'est donc une opportunité de faire de la prévention dans votre entreprise. Afin de vous accompagner, nous vous livrons les secrets d'une recette réussie made in GMSI 84.

1 DU (Document Unique)	TEMPS Démarche continue	Niveau moyen	Bon marché
Ingrédients - un employeur engagé, - des salariés motivés, - une méthodologie, - une trame de DU (forme libre, un support écrit ou numérique), - des unités de travail identifiées.  Le GMSI 84 peut ajouter son grain de sel... Si vous en avez besoin, les professionnels du GMSI 84 peuvent vous accompagner !	Préparation Etape 1 Découpage des unités de travail Etape 2 Observation du travail réel Etape 3 Identification des dangers sur les postes de travail Etape 4 Evaluation des risques (cotation) Etape 5 Mise en place de mesures de prévention Etape 6 Elaboration d'un plan d'actions Etape 7 Suivi des actions à réaliser	Réalisation La démarche est participative et s'effectue avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Cela permet d'avoir une connaissance parfaite de l'entreprise, de ses postes de travail et les risques encourus «temps de préparation» : démarche continue.	Conseils Etre organisé dans la phase préparatoire. Le plus délicat est souvent l'évaluation des risques d'ou l'importance de les hiérarchiser.

tous à vos fourneaux !

À découvrir aussi

Le GMSI 84 a inauguré son premier atelier dédié à l'évaluation des risques professionnels, en novembre 2018. Des matinales organisées pour les professionnels du bâtiment sur le Document Unique d'évaluation des risques professionnels ont ensuite été co-animées avec l'OPPBTP, et ont remporté un vif succès.

Compte-tenu de l'orientation proposée par le rapport LECOCQ visant à renforcer l'importance du Document Unique, **le GMSI 84 continuera à accompagner les employeurs et organisera dès la rentrée de septembre de nouveaux ateliers pour l'ensemble des entreprises adhérentes. N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins, contactez-nous !**

Le coût de la prestation est inclus dans votre cotisation !



Point prévention

A partir de quel niveau de bruit y'a-t-il un risque pour la santé ?

80 décibels (dB) = dose de bruit, définie sur 8 h, à partir de laquelle des lésions auditives peuvent apparaître à la suite d'expositions répétées ou prolongées.

Durées d'expositions équivalentes à 80 dB : Je travaille dans un atelier de conditionnement dont l'ambiance sonore est évaluée à 80 dB toute la journée.

Je conduis une pelle sur un chantier BTP et je suis exposé à un niveau sonore de 85 dB pendant 2 h.

J'utilise une toupie générant un niveau de bruit de 98 dB pendant 8 min.

A partir de ce seuil, il est recommandé de réduire au maximum les expositions au bruit et de porter un équipement de protection antibruit. La réglementation fixe une obligation de port effectif à partir de 85 dB sur 8 h.

Le GMSI 84 se tient à votre disposition pour effectuer des mesures et vous aider à évaluer vos niveaux sonores.



Groupement
Médico Social
Interprofessionnel

214, rue Edouard Daladier
84200 CARPENTRAS
Tel. 04 90 67 65 65
Fax : 04 90 67 65 69

Rejoignez-nous sur le net :
www.gmsi84.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, et de vos remarques, concernant notre lettre d'information...

contactez-nous :
contact@gmsi84.fr

Un nouveau regard au GMSI 84, celui de l'ERGONOME

Une nouvelle compétence pour les entreprises et leurs salariés

L'ergonomie est une matière dont l'objectif est d'adapter le travail, les outils et l'environnement à l'Homme. Max JAMES, Ergonome, a intégré l'équipe du GMSI 84 il y a maintenant plus d'un an.

Il travaille en partenariat avec tous les professionnels du service, et intervient dans les entreprises sur mandatement du Médecin du travail. Il analyse le travail dans sa globalité, et repère les problématiques physiques, organisationnelles et techniques. Il préconise ensuite des pistes d'amélioration pour faciliter l'exécution des tâches quotidiennes.

Champs d'actions possibles de l'Ergonome

- ➔ Etudes des postes de travail,
- ➔ Aménagement des situations de travail pour le maintien dans l'emploi,
- ➔ Aide à la conduite de projets de conception de bâtiment ou à la réhabilitation d'espaces de travail,
- ➔ Conseils dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels (exemple TMS)
- ➔ Animation de sensibilisations ou de groupes de travail (travail sur écran, TMS, matériel ergonomique...)

Modalités d'intervention de l'Ergonome en entreprise

Quelles que soient votre taille et votre activité, vous pouvez avoir recours aux services de notre Ergonome.

Vous devez d'abord vous adresser à votre Médecin du travail pour évaluer l'opportunité de le faire intervenir dans votre entreprise.

Son intervention se déroulera suite à un entretien préalable qu'il mènera avec vous, afin de cerner les difficultés et d'établir un protocole d'intervention. La démarche se voulant participative, le bilan de son action permettra de réfléchir avec lui, et avec les acteurs concernés, à des pistes de solutions adaptées à votre entreprise..

Le coût de la prestation est inclus dans votre cotisation !

Les infirmières du GMSI 84 aux Safety Day's de Mc Cormick



Le comité de Direction de l'entreprise Mc Cormick a participé le 12 mars dernier à notre Parcours Santé Sécurité organisé à l'occasion de la journée «La Prévention en actions».

Les infirmières en santé travail du GMSI 84 y proposaient des ateliers orientés hygiène de vie au travail : «Alimentation», «Sommeil» et «conduites addictives».

Intéressée par les thématiques présentées, l'équipe Mc Cormick a souhaité intégrer ce volet santé travail à ses journées annuelles dédiées à la sécurité. Les quatre infirmières du GMSI 84 ont

donc été associées à ces journées sur les sites de Monteux, le 17 juin, et de Carpentras, le 1er juillet dernier.

Au sein du parcours «Santé Sécurité Environnement», elles ont à leur tour animé des ateliers participatifs, accueillant les salariés par petit groupe, en leur permettant des mises en situation et des temps d'échange.

L'objectif visait à adapter les questions d'alimentation aux situations pratiques de l'entreprise, à simuler l'effet de substances addictives, ou encore à expliquer l'importance du sommeil et de ses mécanismes.

L'activité de l'entreprise Mc Cormick nécessite une organisation de travail en horaires postés, pouvant potentiellement modifier l'équilibre alimentaire, dérégler le sommeil ou engendrer d'éventuelles conduites addictives. Chaque salarié a ainsi pu s'exprimer sur son vécu, poser des questions aux professionnels de santé au travail et obtenir des réponses personnalisées. Cette collaboration entre le GMSI 84 et l'entreprise Mc Cormick a été largement appréciée de part et d'autre. La convivialité insufflée par le Comité de Direction, ainsi que la diversité des thématiques retenues, ont permis de mobiliser et de fédérer l'ensemble du personnel.



Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément à la réglementation entrée en vigueur le 25 mai 2018, le GMSI 84 s'est engagé dans une **démarche de mise en conformité de la protection des données à caractère personnel**, communément appelé RGPD. Notre service est par nature concerné par cette réglementation puisqu'il collecte, stocke et traite des données personnelles et médicales, que ce soit au format informatique ou papier.

Nous avons commencé par solliciter nos fournisseurs et sous-traitants pour nous assurer que leurs mesures techniques et organisationnelles sont en conformité avec le RGPD. **Nous maintenons un système de sauvegarde pointu afin de sécuriser davantage les données.** Enfin, nous adaptons les mentions du RGPD à nos outils de communication, pour garantir les droits de chacun à l'égard du traitement de ses données.

Nous poursuivons nos démarches et notre engagement, pour confirmer notre volonté de protéger les données qui nous sont confiées. Nous continuerons à vous informer de l'avancement des mesures engagées par le service.